



## LES SALAIRES DE RÉFÉRENCES L'essentiel à retenir

# 1

### EN DSN

Depuis votre logiciel de paie.



#### TOUT EST AUTOMATIQUE !

Le système DSN va récupérer les éléments de salaire dans les DSN mensuelles précédentes.



# 2

### HORS DSN

Depuis Net-Entreprises.



À l'étape 5  
« Salaires  
de référence »

#### MALADIE

3 salaires bruts échus précédant l'interruption de travail<sup>1</sup>.



#### MATERNITÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT – ADOPTION

3 salaires nets<sup>2</sup> échus précédant l'interruption de travail.



#### AT - MP

1 salaire brut échus précédant l'interruption de travail<sup>1</sup>.



En cas d'enchaînement d'arrêts de travail de différentes natures :  
1 signalement (ou attestation) par risque.

**Veillez à la cohérence des salaires déclarés sur vos attestations !**

<sup>1</sup> En cas d'activité irrégulière ou discontinue, indiquez les 12 derniers salaires précédant l'interruption de travail.

<sup>2</sup> Salaire net = salaire brut déduit d'un taux de charge forfaitaire de 21%.

